

# Mairie de Mirabel aux Baronnie

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le vendredi 16 octobre 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 9, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

*Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 17, votants : 18.*

*Présents : Bérenger, Borel, Brémond, Brusseau, Corbel, Cornillac, Diasparra, Donzet, Duprat, Duval, Fériaud, Giovanelli, Montaud, Pascal, Trolet, Villemin, Zamora. Absents : Allais (pouvoir à Montaud), Ponzio (excusé). Mme Zamora est désigné Secrétaire de séance. La séance ouverte.*

<b>Conseil municipal du 16 octobre 2015</b>
---

<b>Compte rendu</b>
---------------------

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 heures 30. Le compte rendu du 24 septembre 2015 est adopté à l'unanimité et Mme Zamora est désignée comme secrétaire de séance. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point complémentaire, et le Conseil municipal approuve à l'unanimité : acceptation d'un don manuel.

### **Demande d'aide financière de l'ADMR<sup>1</sup>** (en présence de la Présidente de Mirabel)

Christian remercie pour leur présence Mmes Thomas, Robert et Marguet, de l'ADMR de Mirabel. Mme Robert explique que le bureau de l'ADMR est bénévole, mais que l'ADMR compte vingt salariées, avec un loyer à payer de 6000 € par an. Elle demande une aide financière : baisse de loyer ou subvention exceptionnelle. Le Conseil en discutera ultérieurement.

### **Adhésion de Mirabel au Parc des Baronnie provençales comme commune associée**

Le Maire rappelle que Mirabel a jusqu'au 16 octobre pour décider d'adhérer au Parc comme commune associée. À ce titre, elle verserait une contribution d'un euro par habitant. En contrepartie, sans être associée aux décisions, elle bénéficierait de toutes les actions du Parc et en ferait bénéficier les habitants.

Après le débat en huis clos, le Conseil approuve l'adhésion au Parc comme commune associée par 14 voix pour et 4 abstentions (Diasparra, Borel, Zamora et Cornillac).

### **Distributeur à billets – Convention d'occupation du domaine public**

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre l'exécution.

### **Demande de Piégon de scolarisation primaire à Piégon des enfants de Piégon**

Le Maire dit que la commune de Piégon, soucieuse de la pérennité de son école élémentaire, demande officiellement à la mairie de Mirabel de s'engager solennellement à ne plus scolariser à l'école primaire de Mirabel aucun enfant résidant à Piégon, sauf dérogations d'office prévues par le code de l'éducation :

- 1° lorsque les deux parents exercent une activité professionnelle et qu'il n'y a pas de service de garderie ou de cantine.
- 2° lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins médicaux réguliers ou prolongés qui ne peuvent être assurés dans la commune de résidence,
- 3° dans le cas de l'inscription d'un frère ou d'un sœur dans la commune d'accueil pour la même durée scolaire dès lors que cette inscription est justifiée soit par l'un des cas ci-dessus, soit par le principe de non remise en cause jusqu'à la fin de la scolarité primaire de cet enfant

---

<sup>1</sup> ADMR : Aide à Domicile en Milieu rural.

commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil.

Le Maire propose donc au Conseil de refuser systématiquement l'inscription à l'école primaire de Mirabel des enfants résidant à Piégon. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve par 14 voix pour, 2 abstentions (Corbel, Diasparra) et 2 contre (Allais, Montaud).

### **Taxe d'aménagement 2016 – Vote des secteurs et taux** (modifiables chaque année)

Le Maire expose que, chaque année avant le 30 novembre, la Commune peut modifier les secteurs et les taux de la taxe d'aménagement. Le taux de plein droit, celui qui s'applique sur l'ensemble de la Commune à l'exclusion des secteurs visés expressément par un autre taux, peut osciller entre 1% et 5 %. Actuellement, la Commune a adopté un taux de plein droit de 4% et quatre taux spécifiques oscillant entre 5% et 20% en fonction des secteurs identifiés.

En 2013 dix permis de construire et cinq déclarations préalables ont générés le versement de la taxe d'aménagement au profit de la Commune contre deux et huit en 2014.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2015, un permis de construire et huit déclarations préalables ont générés le versement de la taxe d'aménagement au profit de la Commune.

Il présente une simulation sur le montant de la taxe d'aménagement avec variations du taux de plein droit pour une maison d'habitation de 160m<sup>2</sup> :

- Taux de 4% = 4512 €
- Taux de 4.5% = 5076 €
- Taux de 5% = 5640 €

Après en avoir délibéré, le Conseil unanime laisse inchangés taux et secteurs.

### **Rapports d'activité**

Le Maire présente les quatre rapports d'activité.

*1° Rapport 2014 de la communauté de communes du Val d'Eygues*

*2° Rapports 2014 du fermier et du Syndicat du Rieu (eau potable)*

Le Maire remercie le Président du Rieu, M. Donzet, ainsi que les Vice-Présidents, MM. Cahn (Châteauneuf) et Roux (Piégon), pour le travail effectué lors du passage à l'exploitation directe au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*3° Rapport 2013 du service municipal de l'assainissement*

M. Donzet dit qu'il a fallu neuf mois pour faire fonctionner la STEP correctement ; à ce jour, tout est en ordre, et il n'y a plus de nuisances olfactives. Il est envisagé de baisser le prix de l'assainissement dès l'an prochain.

Le Conseil municipal prend acte des quatre rapports d'activité.

### **Personnel**

*1° Création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe*

Le Maire expose qu'il s'agit de pérenniser l'emploi d'avenir à temps complet d'Éric Trolet, cantonnier aux jardins, en le nommant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe stagiaire, l'emploi d'avenir, donc les aides de l'État, prenant fin au 31 décembre 2015. Le Conseil unanime approuve.

*2° Renouvellement d'un contrat d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe (6 heures par semaine)*

Le Maire expose qu'il s'agit de renouveler pour un an le contrat de 6 heures par semaine de Joëlle Pascal, adjoint administratif, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, dans le cadre du temps partiel de Christine Chalon. Le Conseil approuve unanime.

*3° Modification de l'emploi d'avenir de cuisinier : de 25 à 35 heures par semaine*

Le Maire expose qu'il s'agit d'augmenter le temps de travail de Gaëtan Debray, cuisinier en emploi d'avenir, en le faisant passer de 25 à 35 heures, en raison des nécessités de service. En effet, Gaëtan Debray fait régulièrement plus de 25 heures par semaine. Son contrat aidé s'achève le 30 septembre 2017. Le Conseil unanime approuve.

### **Don manuel de M. Uriot**

Mme Fériaud présente la proposition de don manuel de M. Uriot, il s'agit d'objets de la Première Guerre Mondiale, tels un obus, des brochures, une balle, des outils, des boutons de vêtements militaires, etc. Le Conseil unanime approuve et confie au Maire le soin d'écrire à M. Uriot une lettre d'acceptation.

### **Questions diverses**

#### **Fermeture définitive de la caserne des pompiers ?**

Lors de la réunion du 12 octobre avec le Président du SDIS<sup>2</sup>, le Député, M. Mariton, le Maire de Nyons, M. Combes, le Conseil a appris qu'il n'était pas question d'agrandir la caserne de Mirabel, comme c'était l'ordre du jour, mais de la fermer, ainsi que celles de St-Pantaléon et St-Maurice dans le cadre de regroupements.

M. Bérenger cite une convention tripartite signée le 29 septembre dernier notamment par le Ministre de l'Intérieur, qui rappelle « *en premier lieu* » que les pompiers volontaires sont au cœur de notre modèle de sécurité civile ! Ce document est évidemment contredit par la politique du Président du SDIS de la Drôme.

Le Maire annonce une réunion publique, mardi 20 octobre à 18 heures 30 à la salle polyvalente, avec la présence de Mme la Sénatrice et plusieurs maires, pour défendre la caserne. Il sera question tout particulièrement du volontariat, que le projet du SDIS condamne.

La séance est close à 20 heures.

La Secrétaire,  
Nathalie ZAMORA



---

<sup>2</sup> SDIS : Syndicat départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme.